



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

ETAPE 1 : INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2020 pour l'entrée en école maternelle
- Les enfants qui étaient scolarisés dans une autre école et qui souhaitent intégrer l'école élémentaire de secteur à la rentrée de septembre 2023.

Liste des documents à joindre :

- Votre certificat de domicile (fourni par votre mairie),
- La fiche de renseignement (remise par votre mairie ou téléchargée sur le site internet de la CCMC) complétée et signée, indiquant impérativement une adresse mail,
- Les photocopies des certificats de vaccinations,
- Les photocopies du livret de famille mentionnant le ou les enfants à scolariser,
- En cas de changement d'établissement scolaire, un certificat de radiation délivré par le directeur de l'école fréquentée en 2022/2023.

ETAPE 2 : INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Garderies – Restauration scolaire – Transports

Liste des documents à joindre :

- La fiche d'inscription périscolaire (remise par votre mairie ou téléchargée sur le site internet de la CCMC) complétée et signée,
- Votre attestation de quotient familial (fourni par la CAF) ou votre attestation MSA avec votre numéro d'immatriculation.
- Votre attestation d'assurance responsabilité civil en cours de validité

Dossier complet à retourner avant le 28 avril 2023 à la CCMC pour valider l'inscription :

- Par courrier :

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
4, grande rue
51240 SAINT GERMAIN LA VILLE
03.26.63.67.28

- Par mail : scolaire@ccmoivrecoole.fr

- Après de l'accueil :

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30